

### Quel habitat est favorable à la reproduction du tétras-lyre ?

Les poules sont très exigeantes dans le choix de leurs habitats de reproduction. Ces derniers doivent apporter couvert et ressources alimentaires aux poussins. Aussi, pendant la période d'élevage des jeunes, les poules occupent un domaine vital d'une vingtaine d'hectares, constitué d'une végétation mésophile qui présente à la fois :

- un bon couvert au sol (strate de 25 à 50 cm dominante avec un recouvrement d'au moins 50%).
- une richesse floristique élevée, en lien avec l'abondance des arthropodes (insectes...), nourriture principale des poussins pendant leurs deux premières semaines.

Sauf dans le cas des mélézins qui laissent toujours passer suffisamment de lumière pour permettre le développement des strates basses, il s'agit en général de **milieux semi-ouverts** dont le recouvrement par les ligneux (myrtilles et aîrelles n'étant pas comptées) est compris entre 10 et 50%.

### Pourquoi réaliser ce constat de terrain ?

Ce travail a deux objectifs :

- localiser et quantifier les habitats **favorables** à la reproduction du tétras-lyre et évaluer leur fragmentation.
- localiser et quantifier les habitats **potentiellement favorables** à la reproduction (dans lesquels la strate mésophile haute de 25 à 50 cm est dominante mais dont le recouvrement est limité par l'abondance de ligneux ou le pâturage).

Ce travail de codification amène à définir des seuils, de manière plus ou moins arbitraire.

Or, compte tenu des objectifs, quelques différences d'appréciation ne remettent pas fondamentalement en cause la valeur de l'ensemble.

Prenons un exemple : si le recouvrement par les ligneux est proche de 50%

avec une strate mésophile de 25 à 50 cm dominante,

un observateur peut attribuer le code **21D**, un autre

le code **31**. Dans les deux cas, la fermeture

des habitats devra faire l'objet

d'une attention particulière.

MEMENTO

RHÔNE-ALPES

Credits photos : P. Auliac, B. Bellon, A. Bernard Laurent, Y. Magnani  
Réalisation : CREN Rhône-Alpes Octobre 2009

Ce memento a été réalisé dans le cadre de la convention de partenariat Agrifaune  
Pastoralisme et tétras-lyre / Alpes du Nord par la Fédération régionale des chasseurs de  
Rhône-Alpes, l'ONCFS, le SUACI Alpes du Nord et le CREN,  
à partir de la méthode élaborée par l'Observatoire des Galliformes de Montagne,  
avec l'appui de la DREAL Rhône-Alpes et de la Région Rhône-Alpes.



# Tétras-Lyre



## Diagnostic des habitats de reproduction



Ce **memento** est destiné à établir un constat de terrain constituant un des éléments du diagnostic des habitats de reproduction du tétras-lyre. Il doit servir de base à une «**expertise**» partagée, menée avec les exploitants (pastoraux, domaine skiable...), les propriétaires et les techniciens, afin de donner des pistes de gestion propres à maintenir ces habitats dans un bon état de conservation. Il s'insère ainsi dans une démarche plus large, décrite dans un **cahier technique** sur les habitats de reproduction du tétras-lyre.

La strate altitudinale occupée par le tétras-lyre est subdivisée en mailles d'un hectare, dont chacune fait l'objet de ce constat. La période optimale est la première quinzaine de juillet. Lors de la visite, il convient de noter le taux de recouvrement des ligneux et de la strate herbacée mésophile d'une hauteur de 25 à 50 cm.

**Chaque maille dispose donc d'un code à deux chiffres associé à une couleur. Les couleurs vertes correspondent à des habitats favorables, les couleurs marron à des habitats potentiellement favorables.**

| Recouvrement ligneux | Strate herbacée 25-50 cm | Code |
|----------------------|--------------------------|------|
|----------------------|--------------------------|------|

#### Cas 1 < 10 %



• Strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille > 50 %. Code **11**

• Autres cas : éboulis, rocaillies, pelouses rases, mégaphorbiaie, piste de ski... Code **13**



#### Cas 2 > 10 et < 50 %



• Strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille > 50 %. Ligneux en mosaïque répartis selon au moins 10 bouquets. Code **21**

• Strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille > 50 %. Autres répartitions de ligneux. Code **22**

• Autres cas : zone humide, pelouse rase. Code **23**



#### Cas 3 > 50 et < 80 %



• Strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille < 50 %. Code **31**

• Mélézins avec strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille > 50 %. Code **32**

• Autres cas : aulnaie avec mégaphorbiaie... Code **33**



#### Cas 4 > 80 %



• Lande à rhododendron dominante, recouvrement de la maille > 50 %, strate mésophile 25-50 cm présente. Code **41**

• Mélézins avec strate herbacée mésophile dominante. Recouvrement de la maille > 50 %. Code **42**

• Autres cas : forêts, fourrés. Code **43**



Pour faciliter l'analyse, il convient d'indiquer **pour tous les codes, sauf 13, 23, 33, 43**, les éléments suivants :

### Les espèces ligneuses dominantes

Codification pour espèce ligneuse dominante

| Ligneux bas            |                          |                        | Ligneux hauts (hauteur > 1m) |                  |                   |
|------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------------|------------------|-------------------|
| <b>Au</b> Aulne        | <b>Fr</b> Framboisier    | <b>Rh</b> Rhododendron | <b>AU</b> Aulne              | <b>ER</b> Erable | <b>SA</b> Sapin   |
| <b>Al</b> Alisier nain | <b>Ge</b> Genévrier nain | <b>Ro</b> Ronce        | <b>BO</b> Bouleau            | <b>HE</b> Hêtre  | <b>SL</b> Saule   |
| <b>Eg</b> Eglantier    | <b>Ra</b> Raisin d'ours  |                        | <b>EP</b> Epicéa             | <b>PI</b> Pin    | <b>SO</b> Sorbier |

Cette liste peut être complétée en respectant le principe : ligneux bas majuscule + minuscule, ligneux hauts deux majuscules

**D** : lorsque une dynamique est visible pour les ligneux (présence de semis et/ou de rejets et/ou de jeunes sujets pour des espèces dominantes).

**C** : si une consommation importante des pousses est visible sur les ligneux dominants (visible sans chercher) et/ou un piétinement important de ligneux (rhododendron, genévrier...).

**T** : en cas de présence de travaux de réouverture des ligneux.

**P** : si, en raison du pâturage, le recouvrement de la strate 25 à 50 cm > 50 % de la maille pour les codes 11, 21, 22, 32, 42 ou si la consommation de cette strate est importante pour les codes 31 et 41. Il convient en fait de s'assurer du maintien de la strate de 25 à 50 cm jusqu'au 15 août. Ce constat peut nécessiter une deuxième visite durant la première quinzaine d'août.

**U** : en cas de présence d'infrastructures (piste de ski, desserte, terrassement...).

#### Quelques définitions

**Strate herbacée de 25 à 50 cm dominante** : la hauteur de la majorité des espèces herbacées, myrtille et airelle incluses, est comprise entre 25 et 50 cm.

**Mésophile** : correspond à une humidité moyenne.

**Recouvrement** : la surface de la maille couverte par les ligneux, dans une vue en plan, avec projection de la couronne ou du houppier.

**En bouquets** : lorsque la distance entre deux ligneux (ou groupes de ligneux) est supérieure à la hauteur du plus grand ou supérieure au diamètre (buissons).

